

*"Quand ils sont venus chercher les
communistes,
je n'ai rien dit.
Je n'étais pas communiste
Quand ils sont venus chercher les
syndicalistes,
je n'ai rien dit.
Je n'étais pas syndicaliste*

*Quand ils sont venus chercher les juifs,
je n'ai rien dit.
Je n'étais pas juif
Et, puis ils sont venus me chercher.
Et il ne restait plus personne pour
protester"*

pasteur Martin Niemöller

**VOUS NE FEREZ
PAS TAIRE**



**MAÎTRE
RIPERT**

Venez tous soutenir Me Ripert à la cour d'appel de Grenoble.

Le jeudi 2 juin 2016 à 9h00

NO PASARAN

Bernard Ripert est avocat depuis 41 ans. C'est l'un, si ce n'est le, dernier avocat politique de France.

Il a défendu bénévolement depuis 1976 tous les manifestants arrêtés (Malville en 1977, réforme des retraites, A51, parc Paul Mistral, loi Devaquet etc.). Il a également défendu tous les objecteurs de conscience et les "renvoyeurs" de livret militaire ainsi que des militants politiques sur le plan national et international (action directe, Carlos, GRAPO).

Me Ripert est un avocat rigoureux, consciencieux, qui connaît parfaitement ses dossiers, la loi et la procédure. Il n'a de cesse de dénoncer les attitudes autoritaires, arbitraires des magistrats, les dysfonctionnements de la justice, les illégalités et les injustices. De ce fait un certain nombre de magistrats le détestent et ont juré sa perte. Avec l'aval du ministre de la Justice ils ont décidé de le radier du barreau le 2 juin 2016, se fondant sur des accusations mensongères !

Me Ripert est parfaitement innocent. Il a été relaxé le 11 mai 2016 par le conseil de discipline, constitué de 11 avocats de 5 barreaux différents ! Dès le lendemain, 12 mai, les ignobles magistrats de la cour d'appel de Grenoble ont décidé, illégalement, de prolonger sa suspension provisoire, déjà elle-même illégale, et fixé au 2 juin 2016 à 9h son audience de radiation. C'est-à-dire à trois semaines alors qu'il faut habituellement entre 9 et 24 mois pour que toute affaire soit rejugée à la cour d'appel.

Tous ceux qui ont connaissance de cette situation sont scandalisés, ils ne peuvent pas croire que cela se passe en France en 2016, et non en 1942, ou au Chili de Pinochet ou dans l'Espagne de Franco. Les magistrats de la cour d'appel de Grenoble, sous l'égide de leur procureur général, s'apprêtent à commettre le crime de forfaiture. Dans la mesure où la loi et la justice ne protègent plus un auxiliaire de justice, seule une forte mobilisation populaire peut le faire.

Venez tous soutenir Me Ripert à la cour d'appel de Grenoble.

Le jeudi 2 juin 2016 à 9h

Pour dire non à la forfaiture, à l'illégalité, à l'utilisation du pouvoir et de la force pour réprimer à la place de la loi, comme cela se fait actuellement à l'encontre des manifestants contre la loi travail.

Pour défendre la liberté d'expression, les droits de la défense, le droit d'un avocat à exercer librement sa profession.

Les droits de la défense sont en danger dans ce pays, il n'y a pas eu de radiation d'avocat pour fait d'audience depuis la fin des guerres ! A travers Me Ripert c'est la défense libre, combative, compétente et honnête que les magistrats liberticides veulent détruire !

Le comité de soutien à Me Ripert.
Contact 06 33 32 76 60